

### OBJECTIFS

- Apporter des connaissances spécifiques sur ce risque
- Proposer une méthode d'évaluation des risques concernant spécifiquement le risque psychosocial
- Fournir des outils concrets et facilitant pour une prise en main au plus proche de votre réalité de terrain (et de vos contraintes)
- Se mettre en situation de réflexion sur l'analyse et la prévention du risque par des cas concrets
- Echanger sur la thématique et situations de terrain

### REGLEMENTATION

- > L'article L.4121-3 définit l'obligation d'évaluation des risques, associée à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- > L'article R.4121-1 du Code du travail, impose à l'employeur de retranscrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques (DUER).
- > L'article L.4121-1 du Code du travail, impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour [...] protéger la santé mentale des travailleurs.

### PROGRAMME

8h15-8h30 : Accueil des participants  
8h30-12h00 : Séance de sensibilisation

- > Alternance d'exposés théoriques et mise en situation concrète
- > Echanges et interactivité entre les participants

- Présentation de la session
- Tour de table
- Définition des RPS
- Démarche d'évaluation et outils
- Exercice pratique
- Un temps d'échanges

### TARIF

Prestation comprise dans la cotisation annuelle d'adhésion à l'APST 26/07

### PUBLIC

Chefs d'entreprise.  
Responsables QHSE, ressources humaines  
Salariés ayant des missions d'animation et de relais de la sécurité santé au travail.  
Instances Représentatives du Personnel

### INTERVENANTS

Psychologue du travail  
Technicien en Santé au Travail

### SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Fiches information, tableau suivi évaluation des RPS, grille de questionnement, documentation...

### DURÉE

3 heures 30

### LIEU

Locaux de l'APST 26/07 (Valence ou Tournon)

### CONTACT

Christine QUERCIA  
04.75.78.54.32  
c.quercia@aipvr.com